

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

---

RENFORCER L'ARSENAL LÉGISLATIF FACE À LA MULTIPLICATION D'ACTIONS D'ENTRAVE À DES ACTIVITÉS AGRICOLES, CYNÉGÉTIQUES, D'ABATTAGE OU DE COMMERCE DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE - (N° 579)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par

Mme Lorho, Mme Bordes, M. Baubry, Mme Blanc, Mme Diaz, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti,  
M. Guillon, M. Lopez-Liguori, M. Bryan Masson, M. Rancoule, Mme Roullaud, M. Schreck,  
M. Taverne et M. Villedieu

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« lorsqu'elles sont justifiées par un motif légitime ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.